

suadé de la vérité de ses calculs prophétiques, que, plusieurs mois à l'avance, il avait annoncé le grand événement du 9 thermidor, et se rendit exprès à Lausanne pour voir les papiers français qui devaient l'annoncer.

Dès qu'il put remettre le pied sur le sol de la France, son premier asyle fut aux forges de Vevay (Côte-d'Or), dans la famille de sa belle-sœur. Il s'exerça ensuite à des missions dans le diocèse de Saint-Claude et dans celui de Lyon. Ce fut alors qu'il composa pour l'instruction des fidèles la première partie des Dialogues qui parurent plus tard sous le titre de *Jules chrétien*. La première édition fut tirée à 3,000 exemplaires. La 2<sup>e</sup>, qui parut à Lyon, en 1802, comprenait *Fatime*, la première partie des dialogues, et *Eugène*, la seconde. Quant à la troisième édition elle parut à Bourg, avec le titre de *Jules chrétien*; la quatrième parut en 1815, revue et corrigée. De missionnaire qu'il était, Bochard devint curé de la ville de Bourg, et, en 1808, une lettre qu'il reçut du cardinal Fesch, le 1<sup>er</sup> janvier, l'appelait à occuper une place de grand-vicaire du diocèse de Lyon. Bochard exposa à l'abbé Courbon, vicaire général de Mgr. Fesch, que dans un temps il avait fait un vœu très réfléchi de n'accepter aucune place qui lui donnerait autorité sur d'autres prêtres, de ne pas l'accepter du moins sans avoir préalablement fait juger son indignité par le prélat compétent, et reçu de lui injonction d'obéir (1). Le cardinal exigea l'obéissance, et bientôt l'abbé Bochard se rendit à sa demande. Lorsque Napoléon tomba, le cardinal Fesch tomba avec lui, se retira à Rome, et laissa aux mains de trois grands vicaires, MM. Courbon, Renaud et Bochard l'administration du diocèse de Lyon. Le gouvernement de la Restauration aimait peu ce triumvirat, émané du neveu de l'empereur, et l'on voulut enfin s'en débarrasser par un administrateur apostolique. Le pape Léon XII se prêta aux sollicitations, aux exigences des ministres de la Restauration, et Mgr. de Pins, évêque de Limoges, vint occuper la place du cardinal Fesch, à qui la papauté avait défendu de s'immiscer désormais dans les affaires d'un diocèse où il ne pourrait plus rentrer, d'a-

(1) Lettre autographe en date du 2 juin 1808. Nous l'avons sous les yeux.